

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2018113CS0108**

Comité Syndical du 23 avril 2018

**Date de convocation : 13 avril 2018
Date d'affichage : 24 avril 2018**

OBJET : Budget principal 2017 : compte administratif.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Pôle culturel et associatif Soëlys, 2 place Jean-Jacques Rousseau à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	41
Nombre de procurations au moment du vote :	7

Le Président propose au Comité Syndical qui l'accepte, Monsieur Roland TELMAR, 1^{er} Vice-Président, comme Président *ad hoc*.

Le Président Jean-Michel BOLVIN cède la Présidence du Comité Syndical à Monsieur Roland TELMAR.

Monsieur Roland TELMAR demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte administratif 2017 du budget principal qui était joint, dans son intégralité, aux convocations.

Il est indiqué que le compte administratif 2017 est identique au compte de gestion 2017 voté précédemment.

Il est donné lecture, section par section et chapitre par chapitre, du compte administratif 2017 du budget principal dont la balance générale s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	7 932 356,26 A	14 698 446,88 G
	Section d'investissement	20 807 693,48 B	18 938 461,99 H
		+	+
Reports de l'exercice 2016	Section de fonctionnement (002)	0,00 C	526 117,89 I
	Section d'investissement (001)	0,00 D	5 220 680,35 J
		=	=
Total (réalisations + reports)		28 740 049,74 = A + B + C + D	39 383 707,11 = G + H + I + J
Rar à reporter en 2018	Section de fonctionnement	0,00 E	0,00 K
	Section d'investissement	23 280 045,90 F	14 522 106,69 L
	Total des Rar	23 280 045,90 = E + F	14 522 106,69 = K + L
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	7 932 356,26 = A + C + E	15 224 564,77 = G + I + K
	Section d'investissement	44 087 739,38 = B + D + F	38 681 249,03 = H + J + L
	Total cumulé	52 020 095,64 = A + B + C + D + E + F	53 905 813,80 = G + H + I + J + K + L
Total Général		1 885 718,16	

Mademoiselle Laure GAUTHIER précise que :

- que l'**excédent** total de clôture de l'exercice 2017 du budget principal et des exercices antérieurs cumulés est de **1 885 718,16 €**.

Mademoiselle Laure GAUTHIER différents diaporamas :

- un graphique présentant la répartition des dépenses du SDEG 16 (investissement et fonctionnement), soit 52 020 095,64 € et notamment en matière de travaux.
- un graphique présentant la répartition des recettes du SDEG 16 (investissement et fonctionnement), soit 53 905 813,80 € et notamment en matière de recettes des adhérentes.
- un graphique présentant un comparatif du compte administratif 2017 par rapport à celui de 2016.
- un graphique présentant la répartition des dépenses de fonctionnement, soit 7 932 356,26 €
- un graphique présentant la répartition des recettes de fonctionnement, soit 15 224 564,77 €
- un graphique présentant la répartition des dépenses d'investissement, soit 44 087 739,38 €

- un graphique présentant la répartition des dépenses d'investissement, soit 38 681 249,03 €

Le 1^{er} Vice-Président propose l'adoption du compte administratif 2017 du budget principal et procède aux opérations de vote, section par section.

Le vote du Comité Syndical est le suivant :

- **Section de fonctionnement :**

- **48 voix pour**
- **0 voix contre**
- **0 abstention**

- **Section d'investissement :**

- **48 voix pour**
- **0 voix contre**
- **0 abstention**

Le Comité Syndical adopte le compte administratif 2017 du budget principal, à l'unanimité, par :

- **48 voix pour**
- **0 voix contre**
- **0 abstention**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le compte administratif 2017 du budget principal.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.